

BULLETIN DE SOUSCRIPTION **DE PARTS SOCIALES** (Personne physique)



IMPORTANT : Ce bulletin est à imprimer en **deux** exemplaires et à renvoyer accompagné d'une copie de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un chèque à l'ordre de « Poitou Energies Citoyennes, 16 rue de la Tourelle 86000 Poitiers »
Un exemplaire validé par PEC vous sera retourné pour confirmer votre souscription.

SOUSCRIPTEUR

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Téléphone :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Adresse mail :

Pour les mineurs ou les personnes morales, représenté(e) légalement par :

NOM : Prénom :

Déclare :

- Vouloir devenir sociétaire de la SCIC Poitou Energies Citoyennes (minimum 2 parts, soit 100€)
- Être déjà sociétaire et vouloir acquérir de nouvelles parts de la SCIC Poitou Energies Citoyennes

Nombre de parts souscrites : X 50 €, soit un montant total de€

Règlement par chèque à l'ordre de « Poitou Energies Citoyennes »

J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique, que Poitou Energies Citoyennes ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de PEC. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de la SCIC: limiter les frais de gestion et économiser le papier.

- Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de Poitou Energies Citoyennes SCIC

Date :/...../..... Fait à (En deux exemplaires originaux)

Signature du souscripteur :

Validation de la souscription par PEC le/...../.....
Tampon et signature du trésorier

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Les informations qui vous concernent sont destinées exclusivement à PEC et ne sont pas cédées à des tiers. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander la rectification des informations vous concernant en vous adressant à la SCIC PEC. Souscrire au capital d'une SCIC est un acte citoyen et inclut un risque financier, à hauteur des apports effectués. PEC s'engage à gérer rigoureusement son capital pour garantir la pérennité de la SCIC PEC et la bonne gestion des fonds qui lui sont confiés.

Qu'est-ce qu'une part sociale :

C'est un titre de propriété, une partie de la société dont le capital est variable. Les parts sociales sont nominatives et indivisibles. Prendre une part dans la SCIC signifie s'engager pour soutenir le projet de la société. Le montant d'une part sociale est de 50 €. Les parts sociales sont souscrites pour une durée minimale de 5 ans.

Quelle est la rémunération des parts :

Une rémunération pourra être versée en cas d'excédent, après déduction des réserves légales et dans la limite du taux moyen de rendement des obligations. Les sociétaires ne pourront bénéficier de déduction fiscale par la prise de participation.

Quelles sont les modalités de sortie des sociétaires :

La sortie d'un sociétaire est possible à tout moment par la démission de la qualité de sociétaire, le décès du sociétaire ou par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en cas de préjudice matériel ou moral causé par le sociétaire à la SCIC.



Plus d'information sur simple demande à :

Poitou Energies Citoyennes,
16 rue de la Tourelle
86000 Poitiers

contact@poitou-energies-citoyennes.fr

Avec le soutien de nos partenaires :

